**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 146 (2001)

Heft: 3

Artikel: 1940-1946...: Nouvel éclairage sur les activités de l'arrondissement

territorial de Genève. 2e partie

Autor: Spira, Henry

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-346123

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1940-1946...

# Nouvel éclairage sur les activités de l'arrondissement territorial de Genève (2)

Sont-elles fondées les accusations d'attitudes xénophobes et d'antisémitisme, récurrentes depuis plus de cinquante ans, contre deux Confédérés incorporés dans la gendarmerie d'armée: le caporal GA Fernand Demierre, décédé de longue date, ex-employé de banque qui fut champion du monde de tir à l'arme de guerre à Grenade en 1933, et le GA Louis Ferrin, ex-gendarme genevois? Ces deux hommes ne sont-ils pas des boucs émissaires? Surtout si l'on en croit Alfred K. Hecht d'Amsterdam, et Willem J. Wolff de Rozendaal. Ils ont écrit au président de la Commission Bergier que, contrairement à ce que prétend le Rapport, les activités du caporal Demierre étaient très positives pour les réfugiés. 1

## **■ Henry Spira**

Ayant été informé de cette démarche insolite, j'ai pris contact avec W.J. Wolff qui m'a remis de nombreux documents; d'autres proviennent de Sierk Plantinga, des Archives nationales à La Haye, dont une note dactylographiée en anglais concernant Demierre, établie par Hecht venant des Pays-Bas. Arrivé en Suisse le 24 décembre 1941 par Le Boéchet (JU), il est hébergé chez Demierre. Après avoir franchi les Pyrénées à pied, il rejoint la Grande-Bretagne en juillet 1942, via Madrid et Gibraltar. Il devient pilote de bombardier dans le 320<sup>e</sup> Escadron de la RAF. Son compagnon, Rudi Blatt, devient commando britannique. Blessé en Birmanie et rapatrié en Grande-Bretagne, il retourne aux Pays-Bas occupés par la Wehrmacht, afin d'instruire la résistance intérieure néerlandaise.

# Les activités clandestines de Demierre revues par un journaliste

A son arrivée en Angleterre, Hecht rédige une note concernant Demierre et ses activités occultes, alors qu'il est debriefé par le M.I.5 (Military Intelligence) au centre de triage pour les réfugiés étrangers, dans les locaux de la Royal Victorian Patriotic School dans le parc de Wandsworth, au sud-ouest de Londres. En voici un extrait, traduit en français: «Sous l'effet de la colère, au cours d'un interrogatoire, Demierre gifla un ressortissant allemand. L'avocat du Consulat général d'Allemagne rendit visite au chef de Demierre et Demierre fut licencié quelques jours plus tard.»

En fait, lors d'une perquisition au 6 de la rue Michel-Chauvet, Demierre avait brutalisé un ancien fonctionnaire du Consulat général du Reich et son épouse, les traitant de «sales boches». Me Lacour, avocat du Consulat, s'en plaignit auprès du colonel Chenevière, Cdt de l'arrondissement territorial, et Demierre fut licencié quelques jours plus tard.

Demierre n'est donc plus en mesure d'apporter son aide précieuse aux Néerlandais, juifs ou non! Hecht se rend dans la soirée chez Victor Farrell, viceconsul et responsable du service des passeports (couverture de l'Intelligence Service) du Consulat britannique à Genève. Ce dernier se rend le lendemain matin à Berne et en informe l'attaché militaire britannique, le colonel H.A. Cartwright. Lui et le major-général A.G. van Tricht, attaché militaire près la Légation des Pays-Bas, entreprennent une démarche commune auprès de l'Etat-major général suisse et, le lendemain, Demierre est remobilisé,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Première partie: voir RMS février 2001.

# HISTOIRE



non plus sous les ordres d'Odier, mais du premier-lieutenant Burnier, officier de police de l'Etat-major général; ses pouvoirs sont élargis. Demierre peut donc continuer à apporter son aide précieuse aux citoyens hollandais, surtout à ceux qui n'aspirent qu'à une chose, rejoindre leurs forces armées en Grande-Bretagne, via la France, l'Espagne, Gibraltar ou le Portugal. Les réfugiés civils et militaires d'autres nationalités ne peuvent se déplacer librement en Suisse, ni a fortiori quitter son territoire, sinon ils sont signalés dans le Moniteur suisse de police. Les Néerlandais jouissent, eux, d'un traitement de faveur et viennent s'annoncer «partants» à l'officier de police de l'arrondissement territorial de Genève, la veille de leur départ!

Une enquête militaire est ouverte le 22 octobre 1942 contre Demierre qui est appréhendé le lendemain, puis relâché après 21 jours de préventive. Il a un caractère soupe-au-lait et s'emporte facilement, selon les déclarations de sa propre fille et de son entourage, ce qui explique en partie son comportement brutal envers des réfugiés, entre le printemps de 1941 et son arrestation, selon l'ordonnance d'enquête du 6 juin 1943 et l'acte d'accusation du 25 mars 1946. Sur la base des conclusions de l'auditeur, le major Pierre Loew, Demierre est condamné par défaut, le 7 juin 1946, à 34 mois d'emprisonnement, sous déduction de 21 jours de préventive subis en 1942, auxquels s'ajoutent 2 mois selon un jugement du tribunal territorial 1, le 12 octobre 1945, moins 53 jours de



Certificat signé « Montgomery ».

préventive subis en 1945, pour «espionnage militaire au préjudice d'un Etat étranger». En fait, il s'agit du III<sup>e</sup> Reich, élément non précisé dans le jugement.

Très récemment, un journaliste genevois s'est aventuré à prétendre que «Demierre est arrêté le 22 octobre 1942 [sic] pour être inculpé de renseignements au profit de l'Allemagne, refoulements illicites, vol. faux dans les titres et mauvais traitements envers plusieurs fugitifs, alors que le jugement mentionne: désobéissance, soustraction sans dessein d'enrichissement, lésions corporelles, voies de fait et injures. L'article fait référence au jugement de juillet 1946, à une condamnation de 34 mois et une activité de renseignement «au profit de l'Allemagne». Est-il admissible qu'un journaliste intervertisse le pays ayant bénéficié des renseignements récoltés par Demierre, alors qu'il ressort de dossiers des Archives fédérales qu'il s'agissait des puissances alliées?

Le jugement du 7 juin 1946 condamne également Louis Ferrin par défaut à une année de prison ferme, sous déduction de 3 jours de préventive. Le Code pénal militaire d'alors interdisait le recours à un défenseur, lorsque le prévenu ne se présente pas à l'audience de jugement. Aucun témoin à décharge n'est entendu; le délai de recours en cassation est de 24 heures. Le plus étonnant, c'est que l'auditeur a requis 18 mois en tout contre Demierre, peine que le tribunal va doubler, alors que, pour Ferrin, il s'en tient aux réquisitions de l'auditeur.

Une enquête distincte a été introduite contre le premier-lieutenant Odier, mais suspendue le 8 avril 1946, alors que



Demierre et Ferrin avaient eu la géniale inspiration de mettre une frontière entre eux et les autorités judiciaires militaires, devenant ainsi de providentiels boucs émissaires, notamment pour Odier, ancien magasinier dans la branche automobile puis chômeur, devenu officier de police jusqu'à la fin juillet 1945. Dans son rapport, le juge d'instruction déclare: «Odier n'avait ni la personnalité, ni le sens de l'organisation, ni non plus les compétences et l'expérience voulues pour faire face à cette tâche écrasante.» Rothmund écrit, le 21 juillet 1944, au Bureau des services territoriaux du commandement de l'armée: «En prenant ses décisions de refoulement, Odier allait souvent au-delà des instructions en vigueur.»<sup>2</sup>

Brutalités policières...

Le dossier N4047 des Archives fédérales à Berne, au nom de Leo Hollander, contient la traduction abrégée, en allemand, d'une lettre en néerlandais, adressée à la Légation des Pays-Bas à Berne, en date du 28 septembre 1942, depuis le camp d'internement de Châteauneuf-les-Bains (Puy-de-Dôme). Hollander y relate en détail les circonstances de son arrestation, puis de son refoulement, le 15 septembre 1942, via Moillesulaz: «Dans les locaux de l'arrondissement territorial de Genève, il avait été brutalisé et battu par le caporal Demierre et le premier-lieutenant Odier qui avait même dégainé son pistolet. On l'avait installé, menotté, sur le siège arrière d'un véhicule, à sa gauche Ferrin, à sa droite Demierre, qui tous deux le bourraient de coups de poing. Odier, assis, à droite du chauffeur, s'était retourné, assénait des coups dans le ventre de Hollander qui, tentant de se protéger, lève les deux jambes. Odier s'empare d'un soulier qu'il remet à Demierre qui s'en sert pour me taper sur la tête, le nez et la bouche jusqu'à la frontière, Odier

continuant à m'abreuver de coups dans le ventre»<sup>3</sup>.

Selon les dossiers des Archives fédérales, le véhicule était conduit par le chauffeur militaire Arthur Rochat, le cpl Demierre étant assis à sa droite. Hollander, menotté et assis sur le siège arrière, avait à sa gauche le GA Rochat et à sa droite le GA Ferrin.<sup>4</sup>



This certificate is awarded to

Monsieur Gernano Demierre

as a token of gratitude for and appreciation of the help given to the Sailors, Soldiers and Airmen of the British Commonwealth of Nations, which enabled them to escape from, or evade capture by the enemy.

Cirolina

1939-194)

Air Chief Marshal, Deputy Supreme Commander, Allied Expeditionary Force

Certificat signé Air Marshal A Tedder.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Rapport Bergier, note 267, p. 150.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>L'original est déposé aux Archives d'Etat à La Haye (NL) sous N° 6170.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Détails tirés du Dossier Odier E 5330 1975/25 3.422.



# Demierre travaille pour les services de renseignement alliés

Dans les dossiers disponibles aux Archives fédérales, il n'est nulle part fait mention des activités occultes de Demierre et Ferrin, qui débutent au printemps 1941, en faveur de réfugiés civils et militaires, de gens appartenant aux forces alliées ou à la résistance dans les pays occupés, mais de nombreux témoignages écrits ou oraux, ainsi que des documents officiels, découverts au cours du second semestre 2000, le confirment. Dès la signature de l'armistice, le 22 juin 1940, la Confédération et surtout Genève deviennent une plaque tournante pour les activités d'espionnage des belligérants et celles des organisations de résistance dans les pays occupés par la Wehrmacht. Une collaboration se développe entre le Service de renseignement suisse et les réseaux de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Pologne et des mouvements de résistance. Tous ces réseaux bénéficient de facilités diverses de la part du SR suisse. En contrepartie, ils communiquent aux services de Masson les résultats de leurs investigations dans les territoires occupés.

En septembre 1940, deux jeunes résistants, venant de Paris, pénètrent en Suisse par la Dôle; ils se rendent à pied à Rolle et, de là, en auto-stop à Genève; ils sont interceptés, alors qu'ils se sont fait éconduire par le Consulat britannique, et incarcérés aux violons de poste



Certificat signé « de Gaulle ».

de police du Palais de Justice. Il s'agit de Simon Hercenberg, israélite, né à Varsovie le 25 avril 1921 (à Paris dès 1922), et de Fabien de Cortès, Italien, né en 1923. Quelques jours plus tard, le caporal Demierre, après avoir obtenu leur parole

qu'ils ne tenteraient pas de s'échapper, les installe à son domicile, 6, rue Michel-Chauvet.<sup>5</sup>

Demierre les présente au lieutenant-colonel Cuénoud, du SR suisse, responsable du secteur

RMS N° 3 – 2001

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Mémoires dactylographiés de Simon Hercenberg. A ces 75 pages sont annexées nombre de reproductions de documents et des photos.

«France», qui leur propose de rejoindre son service, ce qu'ils acceptent. Ils vont effectuer des missions en zone occupée, dans les régions de Chartres, Dijon et Tours, mais les deux recrues sont tout d'abord dépêchées pour une période de formation «dans la grange d'une ferme en pleine activité et qui servait de PC pour les activités en zone occupée. Cette grange était située près de Porrentruy<sup>5</sup>.» Il s'agit de la ferme de Waldegg, propriété de la famille Lachat, au nord-ouest du château de Porrentruy, et dont la grange sert, jusqu'en 1945, de PC au bureau «Ajoie» des services de Masson, dirigé par le premier-lieutenant Denys Surdez.

Simon Hercenberg travaille dans le réseau Kléber/Bruno, qui compte 213 agents P1 rattachés au SR suisse et 89 agents P2, dont 67 seront arrêtés par les Allemands. Il fait partie de ce réseau depuis le 1er avril 1941 jusqu'au 1er juin 1942. Le capitaine Albert Meyer, Français de Belfort, en fait également partie. Le passage de la frontière s'effectue grâce à des passeurs d'occasion, soucontrebandiers professionnels qui, lourdement chargés, bénéficient temporairement d'une pleine immunité douanière, au grand dam des douaniers helvétiques et du service des recherches, MM. Adatte et Biétry, à Porrentruy. Lorsque



Ferme de Waldegg au-dessus de Porrentruy.

Simon Hercenberg franchit la frontière, il contacte Emile Giauque, coiffeur à Hérimoncourt (Doubs), Français également membre du réseau<sup>6</sup>.

Simon Hercenberg quitte la Suisse à fin mai 1942, escortant un aviateur britannique ainsi qu'un aviateur polonais tous deux de la RAF, rescapés d'avions abattus sur territoire français, mais ayant réussi à atteindre la Suisse. Le trio utilise une filière mise sur pied par Demierre, qui les amène, via Toulouse, à Marseille, le point de chute étant «Le Petit Poucet», un bistro rue de la République, d'où ils sont pris en charge par Louis Nouveau et l'organisation de Pat O'Leary, pseudonyme du capitaine-médecin Albert Guérisse, qui deviendra plus tard général et commandant du Service de santé de l'armée belge. Ce réseau, qui rapatrie les aviateurspiétons alliés, les embarque dans un sous-marin britannique croisant au large d'Endoume, prêt à appareiller pour Gibraltar. 7 D'autres filières d'acheminement, au départ de Genève, ont été mises sur pied par Demierre, avec l'accord exprès du premier-lieutenant Burnier. A la suite d'un entretien officieux avec un capitaine de l'armée néerlandaise interné à Vevey. Burnier s'était laissé convaincre de faciliter et de couvrir les départs clandestins de militaires néerlandais.

H. S. (A suivre)

48

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Marandin: Aux frontières de la Suisse 39-45, du Lomont à la trouée de Belfort, pp. 34-35.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Anthoine, Roger: Aviateurs-piétons. Genève, Editions Secavia, 1997.